

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU NOTARIAT



DIPLÔME NATIONAL

niveau de diplôme

Grade de Licence (Bac+3)

durée

1 année

lieu-x de formation

Alençon

crédit ECTS

180

CONTACT

Université de Caen Normandie
UFR de Droit, administration
économique et sociale et
administration publique
Esplanade de la Paix · CS 14032 ·
14032 Caen Cedex 5

Alençon · Campus de Damigny
Pôle universitaire d'Alençon ·
61250 Damigny

02 33 80 29 51
droit.unicaen.fr

La Licence professionnelle Métiers du notariat est un diplôme destiné à former des Clercs de notaires, techniciens des études de notaires.

Grâce aux enseignements délivrés, à la période de professionnalisation dans les études de notaires (stage ou contrat de professionnalisation) et au projet tutoré, les titulaires de la licence professionnelle acquièrent les connaissances nécessaires dans les disciplines juridiques fondamentales du notariat et sont aptes à accomplir les tâches confiées aux Clercs techniciens.

L'enseignement pratique dispensé par des notaires, associé aux enseignements théoriques délivrés par des enseignants universitaires, leur assure la maîtrise globale des différents dossiers rencontrés dans la profession.

MÉTIERS VISÉS

La Licence professionnelle Métiers du notariat destine son titulaire à devenir collaborateur de notaire, plus précisément Clerc technicien (niveau 1 ou 2) selon la convention collective nationale du notariat comme par exemple assistant de rédaction, Clerc aux successions Clerc aux actes courants

COMPÉTENCES ACQUISES

Grâce aux enseignements délivrés, au stage effectué dans les études de notaires et au projet tutoré, les titulaires de la licence professionnelle acquièrent les connaissances nécessaires dans les disciplines juridiques fondamentales du notariat et ils sont aptes à accomplir les tâches confiées aux Clercs techniciens.

L'enseignement pratique dispensé par des notaires, associé aux enseignements théoriques délivrés par des enseignants universitaires, leur assure la maîtrise globale des différents dossiers rencontrés dans la profession. L'enseignement pratique de langue leur donne la capacité de recevoir et de renseigner la clientèle étrangère des études de notaires.

POURSUITE D'ÉTUDES

Il n'y a pas d'accès prévu au niveau supérieur.

Il est néanmoins possible d'envoyer de poursuivre son cursus par un diplôme de l'institut des métiers du notariat (accessible après un BAC+3).

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Enseignements théoriques | 288h

- Droit des contrats
 - Vente immobilière
 - Opérations sur fonds de commerce
 - Baux : Baux ruraux, baux commerciaux et baux d'habitation
- Régimes matrimoniaux et libéralités
- Droit des successions
- Droit des sûretés
- Droit des sociétés
- Droit des biens
- Droit public notarial
 - Publicité foncière
 - Fiscalité notariale
 - Droit de l'urbanisme
 - Déontologie et organisation de la profession
- Comptabilité notariale

- Anglais juridique
- Négociation immobilière

Pratique notariale | 48h

- Droit des contrats
 - Vente d'immeuble
 - Opérations sur fonds de commerce
 - Baux
- Régimes matrimoniaux et libéralités
 - Contrat de mariage
 - Donation entre époux
 - Donations entre vifs
- Droit des successions
 - Déclaration de succession et attestation immobilière
 - Liquidation-partage
 - Dévolution de la succession
 - Succession ab intestat et testamentaire
 - Libéralités consenties

ADMISSION · INSCRIPTION

NIVEAU DE RECRUTEMENT

Bac+2

CONDITIONS D'ACCÈS

Modalités d'accès

- Dossier de candidature
- Entretien de sélection

Conditions d'accès

- Licence 2 Droit ou AES
- DUT carrières juridiques, BTS notariat
- Autres formations selon la motivation du candidat
- Formation continue : BAC+2 ou expérience professionnelle d'au moins 2 ans dans le domaine juridique